

TARIFS

Les tarifs de l'école de musique sont répartis en 2 catégories :

- Le tarif des cours individuels (chant et cours instrumentaux) sont calculés en fonction du quotient familial. Ils incluent la formation musicale et la pratique d'un atelier.
- L'initiation musicale, la formation musicale et les ateliers pratiqués seuls ont un prix unique pour tous.

Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'élèves d'un même foyer inscrits.

Une cotisation annuelle et familiale de 17€ sera à régler en supplément

TARIFS 2026/2027

CURSUS INSTRUMENTAL (pour tous âges) et CURSUS DE CHANT (pour enfants)

Le cursus comprend : 1 cours de 30' par semaine + formation musicale + atelier d'ensemble

	1er élève	2ème élève	3ème élève	4ème élève et +
0 à 400	495	445,50	396,00	346,50
401 à 600	526	473,40	420,80	368,20
601 à 800	565	508,50	452,00	395,50
801 à 1000	605	544,50	484,00	423,50
1001 à 1200	660	594,00	528,00	462,00
1201 à 1400	724	651,60	579,20	506,80
1401 à 1800	824	741,60	659,20	576,80
1801 à 2500	909	818,10	727,20	636,30
+ de 2501	943	848,70	754,40	660,10

CURSUS DE CHANT (pour adultes)

Le cursus comprend : 1 cours de 40' par semaine + formation musicale + atelier d'ensemble

0 à 400	618	556,20	494,40	432,60
401 à 600	658	592,20	526,40	460,60
601 à 800	714	642,60	571,20	499,80
801 à 1000	763	686,70	610,40	534,10
1001 à 1200	835	751,50	668,00	584,50
1201 à 1400	910	819,00	728,00	637,00
1401 à 1800	1044	939,60	835,20	730,80
1801 à 2500	1167	1050,30	933,60	816,90
+ de 2501	1198	1078,20	958,40	838,60

ATELIERS OU FORMATION MUSICALE SEULS (hors cursus instrumental)

Ateliers seuls	1er élève	2ème élève	3ème élève	4ème élève et +							
initiation musicale, bébé musique, batucada'kids, rythme et voix	235	211,5	188	164,5							
amic'ons-nous, Le jeune choeur l'ensemble de cuivres, l'orchestre baroque, le consort, L'atelier impro jazz L'atelier de musique ancienne l'atelier de musique de chambre					107						
Formation musicale seule								297	267,3	237,6	207,9

Les élèves instrumentistes strasbourgeois, dont les quotients familiaux sont inférieurs à 900€, peuvent bénéficier d'une bourse octroyée par la Ville de Strasbourg. Pour pouvoir être instruite, les documents suivants sont à fournir à l'école de musique au moment de l'inscription :

- La fiche de demande d'aide financière
- Les 2 attestations de quotient familial :
 - Attestation de paiement de la CAF datant de moins de 3 mois, sur laquelle figurent votre quotient familial, votre adresse à Strasbourg (si l'attestation de QF n'est pas établie à votre adresse actuelle, vous pouvez fournir un justificatif de domicile), le nom et le prénom de l'élève ainsi que de sa date de naissance.
 - **ET** Attestation de quotient familial unique établie par la ville de Strasbourg

Moyens de règlement acceptés

Le règlement peut se faire :

- en 1 fois :
 - en 1 chèque encaissé en octobre 2026
 - par carte bleue (la totalité du règlement au moment de l'inscription)
 - en espèces
 - par chèques vacances
- ou en en plusieurs chèques encaissés en fonction de l'échéancier mis en place lors de l'inscription (la totalité des chèques devra être déposée au moment de l'inscription. Maximum 9 fois d'octobre à juin)

Nous ne prendrons aucune inscription sans que le règlement intégral ait été remis au moment de l'inscription. Aucune exception ne sera faite